



Membre de la Plateforme de
l'Agence des Droits Fondamentaux
de l'UE

Mesdames, Messieurs,

*Objet : don UNESCO
Contact : 06 62 71 42 48*

Nantes le 15 novembre 2011

FAIRE UN DON A L'UNESCO ?

Le classement au patrimoine mondial des châteaux des Marches de Bretagne, le classement des Festoù-noz au patrimoine mondial immatériel, le classement au patrimoine mondial immatériel des sports et jeux bretons sont attendus par les Bretonnes et les Bretons des cinq départements.

L'UNESCO en charge d'étudier tous ces dossiers, se retrouve aujourd'hui en difficulté financière, suite à la décision des Etats-Unis de suspendre sa contribution (65 millions de dollars pour fin 2011) depuis l'admission de la Palestine.

C'est la raison pour laquelle Madame Irina Bokova, Directrice Générale de l'UNESCO a lancé un appel aux dons. Le fond d'urgence « multi-donateurs » doit permettre de combler une partie du manque de trésorerie.

Déjà, dans toutes les régions du monde, des particuliers, des associations, des sociétés privées apportent leur soutien à l'UNESCO.

Il est annoncé des mesures d'urgence pour faire face au déficit de trésorerie. Espérons que le mémorial permanent dédié à l'esclavage et à la Traite négrière Transatlantique, qui doit être construit au siège des Nations-Unies, sera maintenu par le Comité du mémorial de l'UNESCO, même au détriment de celui de Nantes, l'importance de cette tragédie méritant une reconnaissance internationale.

Bretagne Réunie va apporter sa contribution dans la limite de ses moyens.

L'Association n'oublie pas qu'à deux reprises (en 2009 et 2011) elle a fait appel aux services de l'UNESCO pour empêcher la Mairie de Nantes, et la Région des Pays de la Loire d'intégrer le château des ducs de Bretagne dans le Val de Loire où dans les Châteaux de la Loire.

L'UNESCO a montré dans cette affaire son impartialité et sa connaissance de l'Histoire et de la géographie en rappelant aux faussaires que le château des ducs de Bretagne et les vins du Pays Nantais, ne font pas partie du Val de Loire.

Il est important de pouvoir compter sur des Organisations intègres et compétentes, pour se protéger des personnes mal intentionnées qui s'imaginent pouvoir transgresser les normes et valeurs internationales.

Si bien sûr, nos dossiers sont importants et méritent que les Bretons et les Bretonnes participent à l'élan de solidarité, il ne faut pas oublier que toutes les politiques en faveur de l'éducation et de la Culture initiées et soutenues par l'UNESCO à travers le monde, méritent amplement notre soutien à tous.

Les dons peuvent se faire directement en ligne à l'adresse suivante: www.unesco.org/donate, où par courrier à UNESCO, 7 place de Fontenoy, 75352 PARIS 07.